

20/09/2021



## **Note d'information aux habitants de BUGNY**

Mise en place d'une antenne de téléphonie mobile

En février 2021, nous avons été contactés par le secrétariat d'état chargé de la transmission numérique et des communications électroniques. L'état souhaite équiper les territoires non ou très mal couverts en téléphonie mobile. C'est pourquoi l'état a signé un arrêté qui impose aux différents opérateurs mobile d'engager les travaux nécessaires à la mise en service d'au moins un nouveau site permettant l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile sur la commune de BUGNY dans un délai de 24 mois.

Nous sommes donc actuellement en étude de ce projet qui a été confié à la société TDF. La société TDF en relation avec SFR sera chargée de mettre en place une antenne relais de téléphonie mobile sur la commune de Bugny.

Nous étudions actuellement un emplacement et un design qui s'intégreront au mieux à notre village. Nous envisageons de louer une partie de terrain communal se situant en bas du mont Pelé.

Au niveau sanitaire, ces antennes ont été approuvées par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) ainsi que l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

La couverture de ces zones est désormais intégralement prise en charge par les opérateurs. Le coût de cette installation ne sera donc pas supporté par la commune.

Nous disposons d'un dossier de présentation et nous sommes en contact avec une personne pouvant répondre à vos questions.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet et des décisions prises par le conseil municipal. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et idées.

M. Le Maire et les conseillers municipaux.